



ÉDITO

« Si, au début de la mise en place de la démarche Natura 2000 dans le Vercors, d'aucun trouvait incongrue la préservation de certaines espèces ou milieux naturels pas si « rares » sur notre territoire, aujourd'hui les objectifs beaucoup plus ambitieux sont largement partagés par tous les acteurs concernés : élus, propriétaires, agriculteurs, forestiers, naturalistes et autres utilisateurs des espaces naturels.

Pour conforter et expliquer ces partenariats, nous avons le plaisir de vous présenter la première *Info-lettre Natura 2000 du Vercors*.

En principe, publiée annuellement, elle a pour vocation de vous faire découvrir la démarche, les ambitions, les actions partenariales engagées sur les différents sites. Cette procédure basée sur des conventionnements contractuels est animée par une équipe de chargées de mission du Parc du Vercors et de la Communauté des communes du Diois, appuyée par les services de l'État. »

Michel Vartanian,
1^{er} vice-président du Parc naturel régional du Vercors
en charge de la biodiversité



LE DISPOSITIF NATURA 2000

Un réseau de sites naturels s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels.

La désignation des sites se fait au titre de deux directives européennes fondatrices qui précisent les espèces et les habitats fragilisés à l'échelle de l'Europe en les définissant comme « d'intérêt communautaire » voire « prioritaires » pour les plus menacés :

LA DIRECTIVE OISEAUX

promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

LA DIRECTIVE HABITATS-FAUNE-FLORE

promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et espèces à valeur patrimoniale dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.



© PNRV Brice Palheuc

L'OBJECTIF DE LA DÉMARCHE EUROPÉENNE EST DOUBLE

La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel :

Assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que la valorisation des activités humaines.



© PNRV Nicolas Antoine

Combe Laval

QU'EST-CE QU'UN HABITAT NATUREL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ?

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un milieu naturel qui répond au moins à l'une des caractéristiques suivantes :

- est en danger de disparition ;
- a une aire de répartition naturelle réduite ;
- constitue un exemple remarquable de caractéristiques propres à une région biogéographique européenne et représentatif de la diversité écologique de l'Union Européenne.

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ?

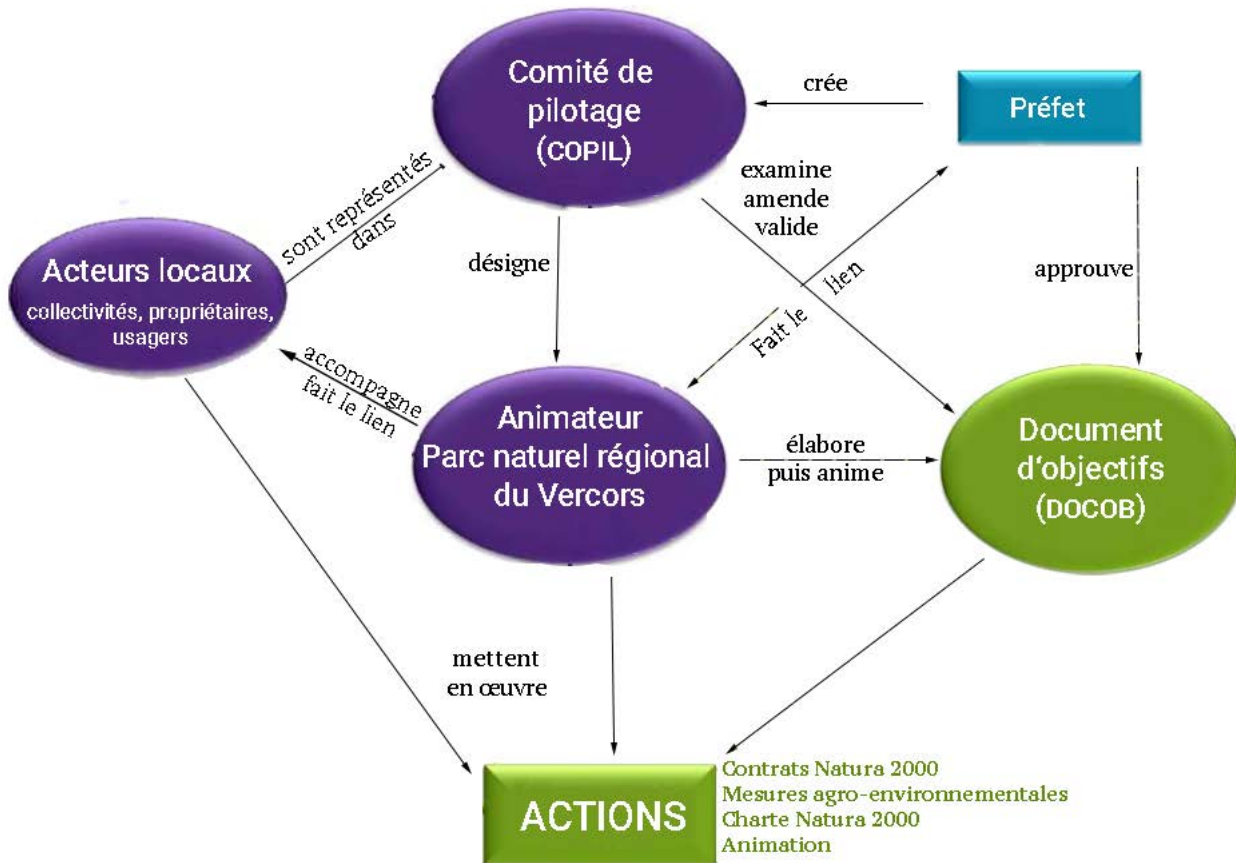
Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce animale ou végétale qui répond au moins à l'une des caractéristiques suivantes :

- en danger de disparition ;
- vulnérable, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui causent la menace ;
- rare ou endémique.



LA « BOITE À OUTILS » NATURA 2000 : CONCERTATION, VOLONTARIAT ET CONTRACTUALISATION

En France, la démarche Natura 2000 s'applique de manière contractuelle et volontaire, afin de susciter l'implication des habitants dans la préservation de leurs milieux naturels. La gestion quotidienne des sites repose sur des mesures concrètes appelées « contrats Natura 2000 », mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs.



LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

est un document de gestion qui rassemble les actions à mettre en œuvre dans le site et les outils contractuels ou réglementaires. Il est élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les usagers du site. Établi pour une période de 6 ans.

LA CHARTE

représente un engagement de gestion durable du propriétaire ou de l'utilisateur. Toute personne peut manifester son adhésion à la démarche et son soutien aux bonnes pratiques écologiques, en signant la charte du site Natura 2000. Engagement pour 5 ans.

LE CONTRAT N2000

est un contrat passé entre l'État et le porteur d'un projet situé sur une ou des parcelles incluses dans un site Natura 2000. Il permet de financer la mise en place d'actions de conservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Engagement pour 5 ans avec les particuliers, associations ou collectivités..., 30 ans pour certains contrats forestiers.

L'ÉVALUATION D'INCIDENCE

est une étude environnementale préalable aux projets susceptibles d'avoir une incidence significative sur les espèces et habitats naturels.

LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

sont des aides destinées aux agriculteurs dans le but de reconnaître et d'encourager leurs pratiques respectueuses de l'environnement. Engagement pour 5 ans avec les exploitants agricoles.

« LA BOURNE » 2 800 HA

Mosaïque d'**habitats** très diversifiée : **pelouses sèches** riches en orchidées, **falaises calcaires**, **forêts alluviales**, **tufières** et **milieux humides**.

• 22 types d'habitats communautaires

Richesse faunistique et floristique :

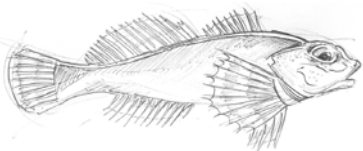
• 10 **chauves-souris** d'intérêt communautaire

• 3 **mammifères** d'intérêt communautaire

• 2 **poissons** d'intérêt communautaire

• 8 **papillons** d'intérêt communautaire

Activités humaines : agriculture, sylviculture, exploitation de la ressource en eau, activités touristiques et de loisirs.



« REBORD MÉRIDIONAL DU VERCORS » 4 724 HA

Milieus naturels diversifiés : **grandes falaises et crêtes montagneuses**, **boisements de hêtre et de chêne**, **forêts de pentes et de ravins**, **landes et pelouses**.

• 23 habitats d'intérêt communautaire

La **richesse floristique et faunistique** du site reflète des influences climatiques méditerranéenne et montagnarde :

• 11 espèces animales d'intérêt communautaire dont 7 **chauves-souris**

• 10 **oiseaux** d'intérêt communautaire

• 1 espèce végétale d'intérêt communautaire* et présence de rares espèces **végétales endémiques** des Alpes sud-occidentales

Activités humaines : exploitation forestière, élevage, activités touristiques de loisirs.



« MONT DU MATIN, COMBE LAVAL ET VAL SAINTE MARIE » 3 608 HA

Milieus naturels très diversifiés : **sources et habitats rocheux**, **pelouses sèches**, **prairies de fauche**, **forêt de pente**.

• 23 habitats reconnus d'intérêt communautaire

• 10 espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

Activités humaines : exploitation forestière, activités de pleine nature, exploitation des carrières, exploitation de la ressource en eau.

« GERVAINE ET REBORD OCCIDENTAL DU VERCORS » 18 150 HA

Influences méditerranéenne et septentrionale associées au **relief karstique** sont à l'origine d'une grande diversité de conditions écologiques et d'une mosaïque de milieux : **milieux humides et pelouses sèches à orchidées**.

• 35 habitats reconnus d'intérêt communautaire

Une **faune et flore riche et diversifiée** :

• 21 espèces animales d'intérêt communautaire (populations de **chauves-souris** reconnues d'importance nationale)

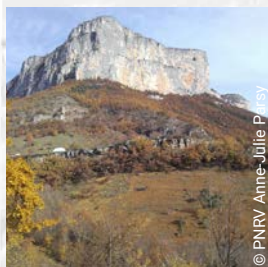
Aucune espèce végétale identifiée d'intérêt communautaire mais :

- **Populations d'orchidées** réputées au plan national (Ophrys de la Drôme ...)

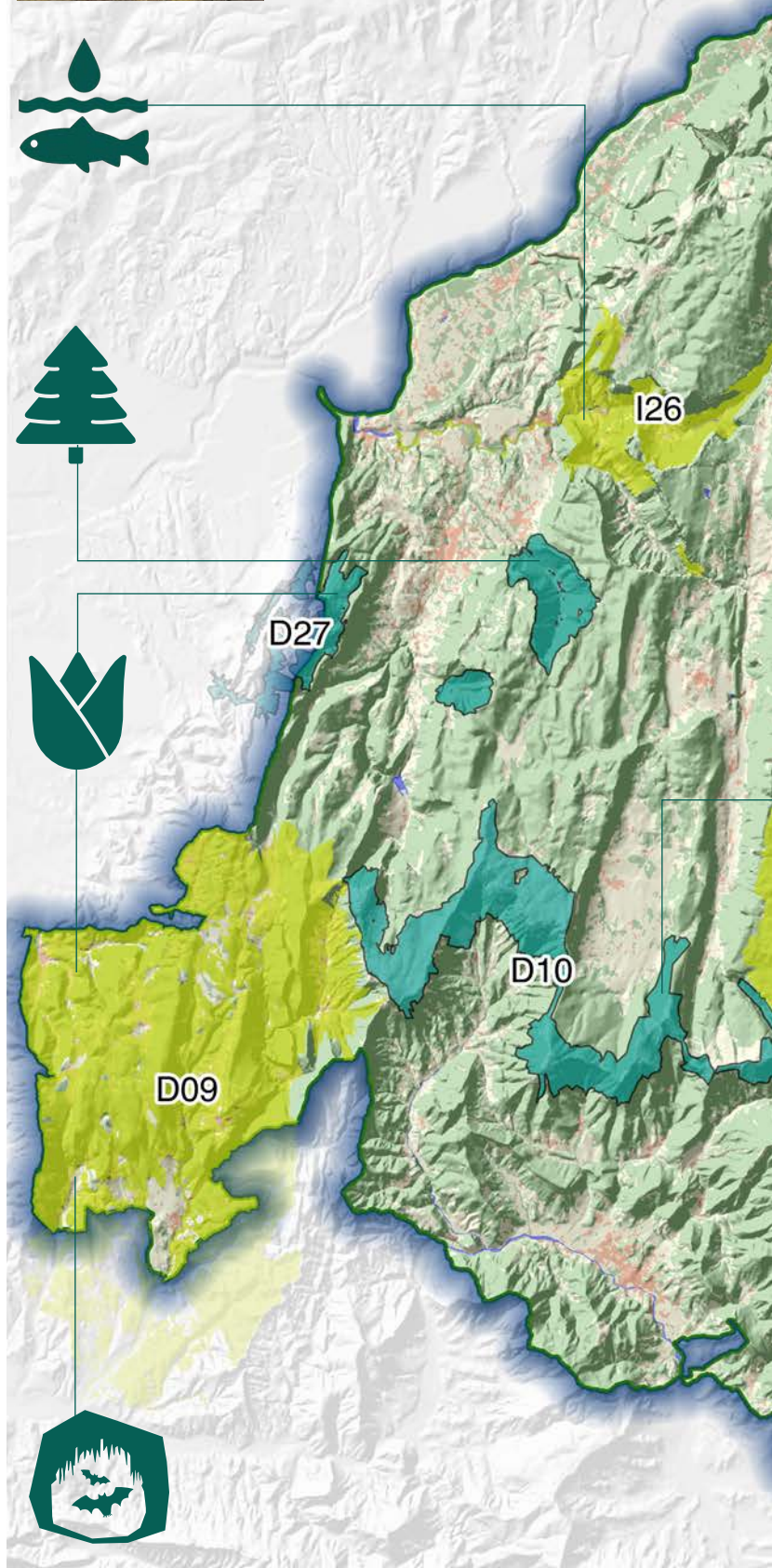
- **Flore messicole** remarquable liée à des pratiques agricoles non intensives

Activités humaines : agriculture et élevage, sylviculture, activités touristiques et de loisirs.

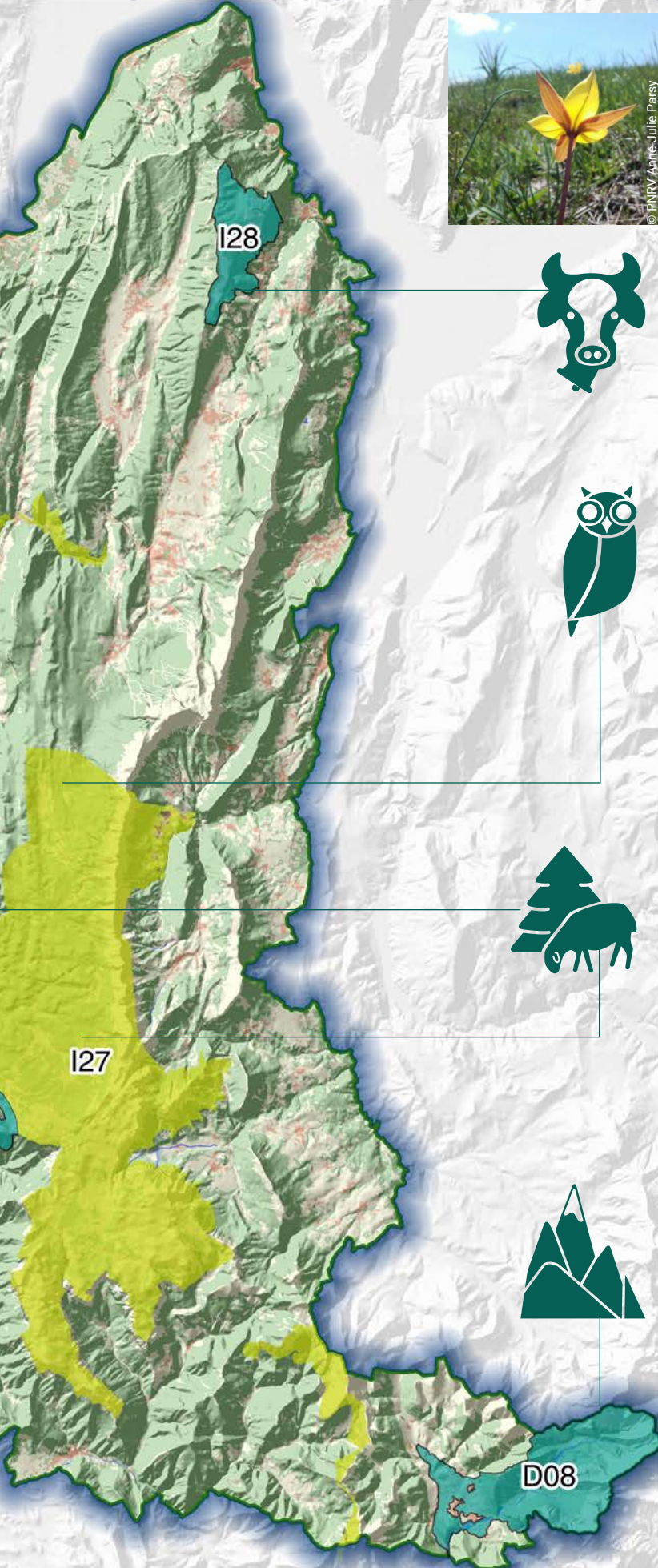
PRÉSENTATION DES SITES



© PNRV Anne-Julie P. et al.



NATURA 2000 DU VERCORS



© PNRV Anne-Julie Parsy

NATURA 2000 DANS LE VERCORS EN QUELQUES CHIFFRES...

- 7 sites Natura 2000 gérés sur le Parc naturel régional du Vercors
- 55 000 hectares, soit 25 % du territoire du Parc
- 45 communes concernées sur les 83 communes du Parc
- 43 habitats naturels communautaires
- 41 espèces animales communautaires
- 2 espèces végétales communautaires

« HAUTS PLATEAUX DU VERCORS » 20 970 HA

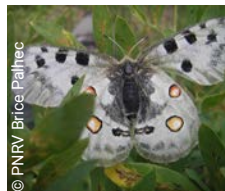
Mosaïque de milieux, aux étages montagnard, subalpin et ponctuellement alpin, justifie la variété des habitats et des espèces rencontrées :

- 26 habitats d'intérêt communautaire

Espèces caractéristiques de la variété d'habitats :

- 26 espèces animales d'intérêt communautaire, dont 23 oiseaux
- 2 espèces végétales d'intérêt communautaire

Activités humaines : pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature et de loisirs.



© PNRV Brice Pallreac



© PNRV Nicolas Antoine

« PELOUSES, FORÊTS REMARQUABLES ET HABITATS ROCHEUX DU PLATEAU DU SORNIN » 1 302 HA

Mosaïque d'habitats : **Hêtraie-sapinière, Lapiaz, pelouses...**

- 21 habitats d'intérêt communautaire
- Richesse faunistique et floristique remarquable :
- 4 **chauves-souris** d'intérêt communautaire.
- 2 **mammifères** d'intérêt communautaire
- 2 **papillons** d'intérêt communautaire

Activités humaines : activités de loisirs et tourisme, sylviculture, pastoralisme.



© PNRV Nicolas Antoine



© PNRV

« LANDES, PELOUSES ET FORÊTS DU VALLON DE LA JARJATTE ET PRAIRIES HUMIDES DE LUS-LA-CROIX-HAUTE » 3 637 HA

Diversité des habitats : **forêt de pins à crochet, forêt de ravin, hêtraie-sapinière, grottes, prairie à fourrage, landes alpines...**

- 22 habitats d'intérêt communautaire
- Flore diversifiée et remarquable :
- 3 espèces végétales d'intérêt communautaire (908 espèces de plantes, dont 43 n'existent dans la Drôme qu'à Lus-la-Croix-Haute)
- 10 espèces animales d'intérêt communautaire, dont 4 espèces de **chauves-souris**.
- 2 **papillons** d'intérêt communautaire
- 1 **coléoptère** d'intérêt communautaire

Activités humaines : pastoralisme, sylviculture, activités de pleine nature et de loisirs (station de ski nordique et alpin).



PRESENTATION D'UN OUTIL NATURA 2000

LE CONTRAT FORESTIER : UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR L'ÉLABORATION D'UN RÉSEAU D'ÎLOTS DE VIEUX BOIS



C'est le cas du pique-prune (*Osmoderma eremita*) et buxbaumie verte (*Buxbaumia veridis*) entre autres

Les sites Natura 2000 du territoire identifient des enjeux forts concernant les peuplements forestiers et la nécessité de préserver les arbres et îlots « réservoirs de biodiversité ».

La présence d'îlots de vieux bois en forêt est indispensable pour la conservation d'espèces végétales, animales et fongiques d'intérêt communautaire inféodées aux vieux boisements.

LES GRANDS PRINCIPES

- Une **expertise préalable** est réalisée par l'animateur Natura 2000 : il définit les modalités de mise en œuvre du projet et sa cohérence et apporte une aide technique et administrative.
- **Contrat signé pour une durée de 5 ans et rémunéré.** Les arbres sélectionnés ne devront faire l'objet d'aucune intervention sylvicole pendant 30 ans.

- Il permet le **financement d'opérations de gestion non productives favorables aux habitats et aux espèces** et couvre un manque à gagner ou un surcoût pour des opérations sylvicoles apportant une véritable plus-value écologique.

Actuellement, deux contrats forestiers sont en projet auprès des communes de **Marignac-en-Diois** et **Chamaloc**.

LES OBJECTIFS

- **Travailler localement** sur l'amélioration de la prise en compte des vieux bois au sein des secteurs forestiers.
- **Favoriser le développement de bois sénescents** pour améliorer la biodiversité en forêt et plus spécifiquement la présence des espèces rares ou menacées à l'échelle européenne et observées sur le site Natura 2000.



LES ACTIONS ET PROJETS PAR SITE

À CHAQUE SITE NATURA 2000 SON COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL) ET SON DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB)

Site "Landes, pelouses et forêts du vallon de la Jarjatte et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute"



Le **COFIL** est l'organe officiel de gouvernance du site, au sein duquel les échanges se tiennent et les décisions se prennent. Il est créé par arrêté préfectoral et se compose de plusieurs collègues :

- Les services et établissements publics de l'État ;
- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les socioprofessionnels ;
- Les représentants des propriétaires et usagers du site.

Le **COFIL d'un site Natura 2000** se veut local pour que les acteurs et usagers locaux s'emparent des enjeux de préservation du site. Cette mobilisation active au sein d'un COFIL est essentielle au fonctionnement dynamique d'un site Natura 2000.

SES DIFFÉRENTES MISSIONS

- Désignation d'une collectivité territoriale pour assurer le suivi administratif, technique et financier du site ;
- Élaboration du DOCOB ;
- Planification annuelle des actions de gestion à mener.

LE DOCOB DU SITE

Le DOCOB est le document directeur du site Natura 2000 et correspond à un plan d'actions. Il est constitué d'un diagnostic initial, d'objectifs de conservation et de propositions de mesures visant à y répondre. C'est l'outil majeur sur lequel s'appuie l'ensemble du travail de gestion et d'animation d'un site.



Il est ainsi fondamental de disposer d'un document pertinent, le plus à jour possible. C'est l'objectif de la mise en révision du DOCOB du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute construit entre 1999 et 2003.

La Communauté de communes du Diois en collaboration avec le Parc naturel régional du Vercors, s'attachera à réaliser cette mission en 2020 jusqu'au 1^{er} semestre 2021. Pour ce faire, des réunions de concertation publiques seront proposées localement afin d'élaborer un DOCOB fondé sur les connaissances des acteurs et usagers du site de Lus-la-Croix-Haute.

Site "Hauts-Plateaux du Vercors"

TRAVAIL EN RÉSEAU

UNE VOLONTÉ D'ŒUVRER POUR LA BIODIVERSITÉ, DANS UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE ET LOCALE

Les montagnes françaises servent de zone refuge à des espèces dites **reliques glaciaires** dont l'aire de répartition s'est rétractée dans le sud de l'Europe à la fin de la dernière aire glaciaire. Elles abritent notamment des populations de deux espèces qualifiées de « petites chouettes de montagne » : la **chevêchette d'Europe** et la **chouette de Tengmalm**. La répartition et l'évolution de ces populations restent assez mal connues sur le territoire national.

De plus, dans le contexte de **changements climatiques globaux**, ces populations sont susceptibles d'être impactées et d'évoluer rapidement, il convient donc de clarifier leur statut en France et de suivre leur évolution.

Le site Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors offre de larges zones présentant un milieu favorable à ces deux espèces.



Depuis 2015, un protocole spécifique à la Réserve naturelle est mis en place pour le suivi de la chevêchette d'Europe dans les secteurs nord les plus favorables à l'espèce.

Depuis 2017, le **groupe naturaliste des « Petites chouettes de montagne - Vercors »** (association Milles Traces, Office national des Forêts, Ligue pour la Protection des Oiseaux et naturalistes locaux) réalise le suivi des deux chouettes de montagne selon le protocole national dans le Vercors Drômois.

En 2019, création d'un **groupe « Petites chouettes de montagne - Vercors »** piloté par le Parc du Vercors avec pour objectifs :

- Harmoniser les suivis et les connaissances sur le territoire
- Affiner les connaissances concernant l'état et l'évolution et la répartition des populations
- Mieux connaître l'habitat occupé par ces deux espèces

Mais aussi :

- Créer une dynamique d'échanges et d'informations sur le territoire
- Créer un réseau de bénévoles

Le réseau « Petites chouettes de montagne » : un travail partagé et collaboratif entre les structures professionnelles et bénévoles pour la connaissance d'espèces emblématiques.



En octobre 2019 a eu lieu les 3^e rencontres du réseau national « Petites chouettes de montagne » : plus de 80 naturalistes, agents de l'ONF, agents des Parcs naturels régionaux et nationaux, scientifiques et gestionnaires d'espaces naturels ont participé à cette rencontre. L'occasion de présenter le réseau Vercors et les suivis programmés.

L'ANIMATION DU SITE : IMPULSER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS LA FABRIQUE DE NICHOURS À CHAUVES-SOURIS SUR LES PARCELLES DE VIGNES

CONTEXTE

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la vallée de la Gervanne, le Parc naturel régional du Vercors et le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois ont initié en 2019 le projet **Clairette de Die et Biodiversité** d'une durée de 3 ans.

Les **9 exploitations** impliquées (soit 40 hectares), situées sur des communes drômoises de la vallée de la Gervanne au cœur d'un site Natura 2000, ont bénéficié de l'installation de **800 nichours à oiseaux et chauves-souris et de la plantation de haies et arbres isolés**

Montclar-sur-Gervanne, Suze, Beaufort-sur-Gervanne

indispensables à l'accueil de la biodiversité. Ce projet - qui essaime déjà sur les parties de vignoble hors Parc, a pour objectif d'accompagner les viticulteurs installés dans le périmètre de production de la Clairette de Die, en Gervanne, vers une meilleure prise en compte **de la biodiversité, véritable alliée des cultures**. Les vignerons des appellations Clairette de Die et Vins du Diois ont ainsi souhaité s'engager dans cette démarche en participant à plusieurs actions.



© PNRV Nadia Bonin



© PNRV Florence Niel

DES HAIES, DES ARBRES ET DES NICHOURS

La vallée de la Gervanne offre une très grande diversité de milieux et de paysages d'une **richesse naturaliste exceptionnelle** (29 espèces de chiroptères et 178 espèces d'oiseaux...).

Grâce à ce projet, les haies plantées en bordure de parcelles viticoles maintiennent la diversité biologique, facteur de stabilité de l'agro écosystème. Les végétaux choisis, adaptés aux conditions de sol et de climat, permettent d'accueillir **les insectes auxiliaires et pollinisateurs**. Outre leur intérêt paysager, les arbres isolés plantés en bordure de vigne offrent des habitats essentiels à différentes **espèces cavernicoles** (oiseaux et chiroptères).

Les 800 nichours à oiseaux et chauves-souris mis en place en limite de parcelles de vignes, construits par les vignerons eux-mêmes à l'occasion d'**ateliers formation**, ont permis de constater, avec grande joie, les premières entrées et sorties de mésanges lors des premières observations.



© PNRV Florence Niel



© PNRV Florence Niel

DES FORMATIONS ET SUIVIS PENDANT 3 ANS



En parallèle, les vignerons pourront bénéficier de **formations sur les haies**, la taille en arbres têtards ainsi que la biodiversité de leur vignoble et 4 exploitations feront l'objet d'un **diagnostic plus approfondi**. Les nichours installés seront **suivis pendant 3 ans** pour connaître leur taux d'occupation. Des suivis de deux parasites de la vigne seront également réalisés (cicadelle verte et *Scaphoideus titanus*) afin d'évaluer l'efficacité des auxiliaires de culture pour aider les viticulteurs dans la lutte contre ces deux maladies de la vigne. Plusieurs organismes aux expertises multiples sont associés à ce projet porté par le Parc naturel régional du Vercors et le syndicat de la Clairette de Die : la cave de Die-Jaillance, la Chambre d'agriculture de la Drôme, Agribiodrôme, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la communauté de communes du Val de Drôme, celle du Crestois et celle du Pays de Saillans. La démarche est soutenue financièrement par le Leader vallée de la Drôme et la Fondation du patrimoine.

ZOOM SUR...

Les forêts matures, des enjeux majeurs pour la biodiversité

Les forêts couvrent 70 % du territoire du Parc du Vercors et jouent un rôle **primordial pour la protection de la biodiversité**, abritant de nombreuses espèces animales, végétales et fongiques. Les forêts dites matures sont caractérisées par des peuplements anciens (boisés depuis le XIX^e siècle) et une phase de **sénescence**.



L'**histoire** du Vercors a façonné ces forêts. Le charbonnage des siècles derniers est la cause principale de la **raréfaction de ces forêts matures**. Localiser et cartographier ces peuplements est donc un enjeu essentiel à l'échelle du territoire vertacomorien.

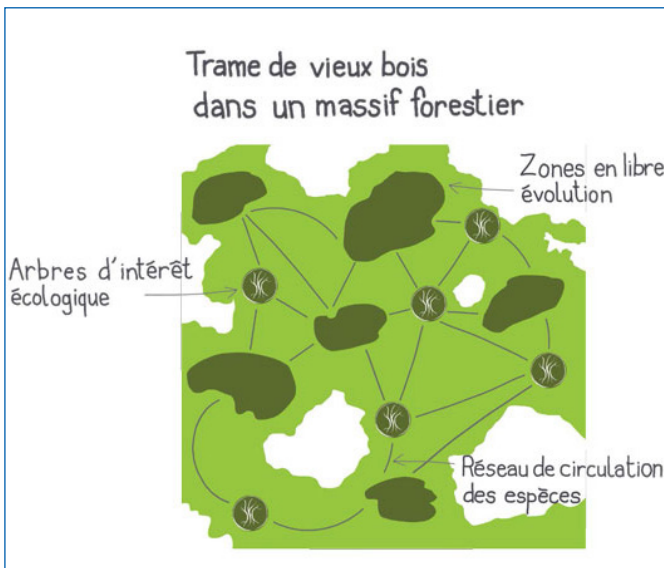
Afin de préserver le fonctionnement de ces forêts et des espèces associées, la **continuité entre ces peuplements matures** est primordiale. C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en place d'un réseau de vieux bois.

De nombreux **microhabitats** composent ces forêts, essentiels pour de nombreuses espèces. Ils font de l'arbre qui les porte, un véritable **refuge de biodiversité**.

La présence de grande quantité de bois mort dans ces forêts matures joue un rôle essentiel pour de nombreuses espèces. Ce bois en **décomposition** est une **source d'alimentation** essentielle pour de nombreux champignons et insectes.

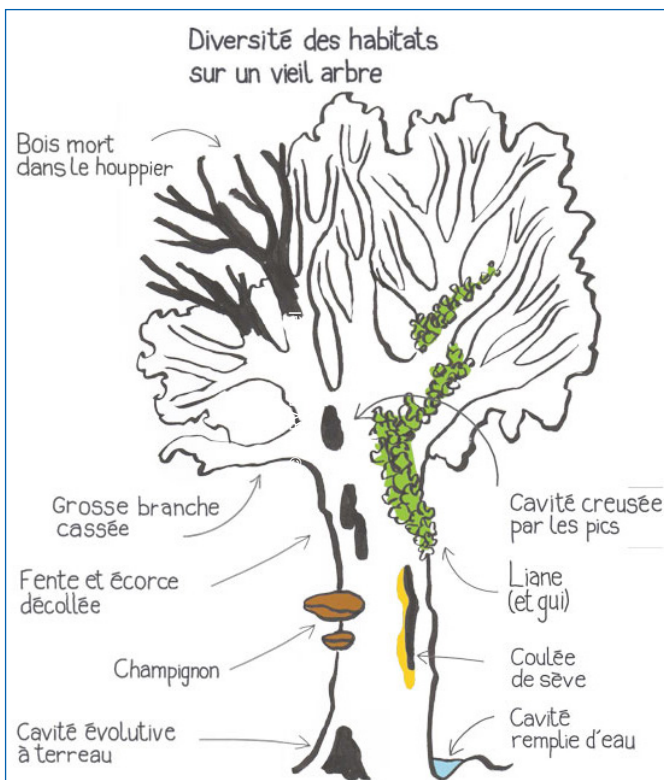
Ces derniers vont également pouvoir nourrir à leur tour oiseaux, chauves-souris et autres mammifères.

rosalie des Alpes,
lucane cerf volant,
grand capricorne



Vieux bois et bois mort participent au bon fonctionnement de la forêt :

- > Recyclage de la matière
- > Fertilité des sols
- > Stockage de CO₂



La présence de **très gros arbres** va permettre aux pics (tel le Pic noir) d'y creuser des cavités qui vont pouvoir servir à de nombreuses espèces dites **cavernicoles**, offrant un gîte de reproduction ou de repos ainsi qu'une source d'alimentation.

chauves-souris,
martres, chouettes
de Tengmalm,
chevêchettes d'Europe,
pique-prunes

Le bois mort, par sa forte capacité à stocker du carbone, se présente comme une **solution face à des enjeux majeurs dans la lutte contre les changements climatiques**.



ZOOM SUR...

Une nouvelle signalétique pastorale

Des panneaux simples et adaptés pour sensibiliser et informer les publics fréquentant les alpages.

Depuis 2019, le Parc du Vercors et les départements de la Drôme et de l'Isère développent une signalétique spécifique, issue d'un travail initié par le service pastoral des Hautes-Pyrénées, pour mieux accompagner les activités de pleine nature en zones pastorales.



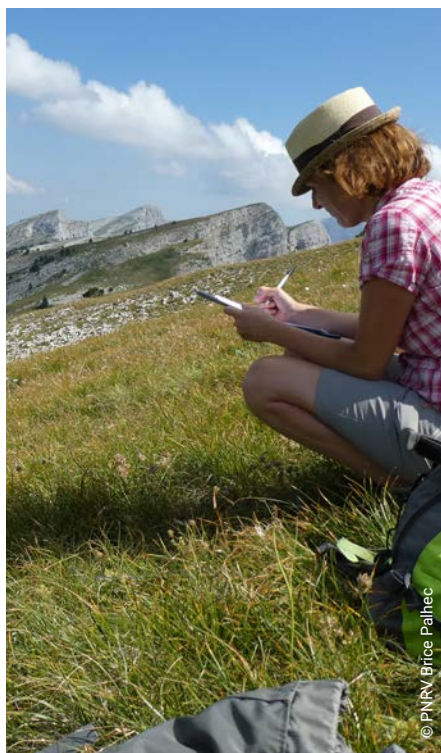
CONTEXTE

La fréquentation des espaces pastoraux est en constante augmentation. Aujourd'hui, des éleveurs expriment le besoin d'une meilleure visibilité des alpages et d'informer sur les activités pastorales.

Ainsi, la Fédération des alpages de l'Isère et le conseil départemental de l'Isère proposent la mise en place d'une signalétique qui a pour vocation de sensibiliser et d'informer le public.

OBJECTIFS

- sensibiliser le public aux règles de conduite à respecter du fait de la présence de l'activité pastorale : troupeaux, chiens, clôtures, portes de clôtures, cabanes pastorales...
- qualifier les alpages et les comportements adaptés
- s'inscrire dans le temps tout en s'adaptant aux besoins locaux.



C'EST À VOUS !

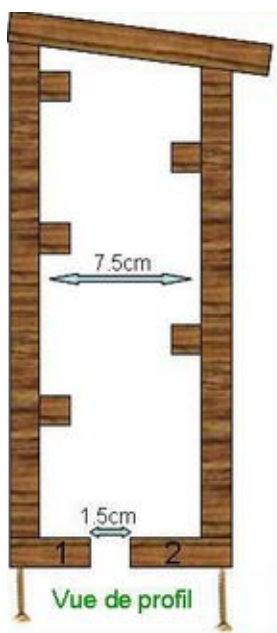
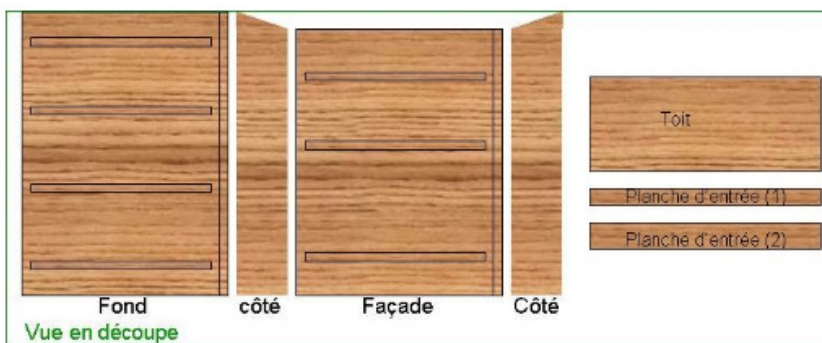
Construire un nichoir pour accueillir les chauves-souris : un geste essentiel pour la pérennité de ce mammifère volant.

La chauve-souris (ici la pipistrelle commune) ne sort qu'après le couché du soleil, elle vient « en zone urbaine » se nourrir des insectes qui volent dans nos jardins et sous les lampadaires des rues.

Certaines espèces sont très liées au bâti et aux fabrications humaines, elles gîtent derrière un volet, dans la toiture de la maison ou dans les anfractuosités des murs.

Actuellement, plusieurs menaces pèsent sur ces petits mammifères volants et l'état de santé de ces populations demeure préoccupant.

La disparition des milieux de vie représente l'une des menaces principales. La rénovation, la fermeture ou la destruction du bâti ancien font qu'il y a de moins en moins de lieux existant en ville pour leur offrir le gîte.



Planches du fond et de la façade : (épaisseur : 2cm).
 Façade : H 43cm x L 30cm
 Fond : H 45cm x L 30cm
Planches de côtés : (épaisseurs : 2cm).
 H 45cm à 43cm (biseautée en haut). Quantité : 2
Planche de toit : (épaisseur : 2 cm).
 H 14cm x L 34cm
Tasseaux : L 26cm. Epaisseur 2cm x 2cm. Qté:5
Planches de l'entrée du nichoir :
 H 4cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)
 H 6cm x L 30cm (épaisseur : 2cm)

PRINCIPES

Le nichoir est ouvert par en bas, les planches intérieures sont rugueuses ou striées pour que les animaux puissent s'accrocher (la tête en bas). La fente d'ouverture n'a pas besoin d'être large (2 cm), car les pipistrelles sont minuscules.

TYPE DE BOIS

Épais (2 cm au moins) et résistant : il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de températures.

Règles à respecter pour le bois : ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur). Les solvants et vernis seraient nocifs pour les occupants.

ORIENTATION

En règle générale, il est conseillé de placer le nichoir direction sud sud-est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent.

Hauteur minimum du nichoir par rapport au sol : 4 à 5 mètres.

OUVERTURE

L'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1.5 à 2 cm de largeur.

Si l'ouverture est trop grande, le nichoir sera délaissé.

Source <https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/Construire-et-installer-un-gite-a-chauves-souris>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VOS INTERLOCUTEURS

Manon Chevalier

Chargée de mission des sites
"La Bourne" et " Hauts-Plateaux du Vercors"

Tél. : 04 76 94 38 37
06 87 16 19 29

manon.chevalier@pnr-vercors.fr
natura2000@pnr-vercors.fr



Pauline D'Adamo

Chargée de mission des sites
"Mont du Matin, Combe Laval et Val Sainte Marie,"
"Rebord méridional du Vercors" et "Pelouses, forêts
remarquables et habitats rocheux du Plateaux du Sorin"

Tél. : 04 76 94 38 08
07 62 31 47 85

pauline.dadamo@pnr-vercors.fr
natura2000@pnr-vercors.fr



Florence Niel

Chargée de mission du site
"Gervanne et Rebord occidental du Vercors"

Tél. : 04 76 94 38 34
06 07 71 87 96

florence.niel@pnr-vercors.fr
natura2000@pnr-vercors.fr



Camille Le Bihan

Chargée de mission du site "Landes, Pelouses
et Forêts du Vallon de la Jarjatte et Prairies
humides de Lus-la-Croix-Haute"

Tél. : 04 58 17 44 60
06 18 85 21 05

camille.lebihan@paysdiois.fr



Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr

